

19) 6) Honoraires dus au Cabinet AUDRY pour travaux topographiques effectués à Montgaillard

M. MONDON donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Je vous demande de ratifier la dépense de 51.676, frs.CFA, représentant les honoraires dus au Cabinet AUDRY pour des travaux topographiques effectués sur un terrain appartenant à la Commune, situé à Saint-Denis au lieu-dit " Montgaillard " pour édification d'une cantine scolaire.

La dépense est imputable sur le chapitre 230-18 " Construction de cantines scolaires " ( budget de 1965 ).

*Approuvé  
le 19 décembre 1964  
P/le Préfet,  
Secrétaire général  
M. J. Cluchaud*

Adopté à l'unanimité.